

Département de l'Aude
Commune de VAL-DU-FABY

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 janvier 2023

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de VAL-DU-FABY se sont réunis à 20 heures à la salle de la mairie de FA sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Anthony CHANAUD, Maire, le 19 janvier 2023, en application de l'article L. 2121-7 du code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS

Anthony CHANAUD, Gilles LABERTY, Emanwela EDWINS, Joelle BAUMANN, Kevin THIRION, Gérard DIEM, Genevieve COMTE, Didier MALET, Simone FAVRY, Emil HEIGL, Philippe DEGUELLE, Alain ELOY, Georges BENNAVAIL, Alain ESPERCE.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Stanislas MANIAK a donné pouvoir à Anthony CHANAUD
Hélène DUCEAU a donné pouvoir à Didier MALET

ETAIENT ABSENTS excusés:

Audrey RANTRUA
Marie FREMONT
Colette SCHREISS

Ordre du jour

- 1- Actualisation tarifaire de la cantine de l'école,
- 2- Mandatement des factures en investissement en attendant le vote du budget M14et M49
- 3- Création d'un CUI.
- 4- Renouvellement de la convention pour l'entretien des réseaux eau et assainissement

Questions diverses.

Secrétaire de séance : Joelle BAUMANN

Ouverture du Conseil Municipal à 20h05. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer, sous la présidence de Mr Anthony CHANAUD, Maire.

M le Maire met au vote le compte-rendu du Conseil municipal du 15 novembre 2022 qui est adopté l'unanimité.

1 - Actualisation tarifaire de la cantine de l'école.

Dans un contexte général de hausse des prix, le prestataire API qui confectionne les repas pour notre école nous informe qu'il souhaite augmenter ses tarifs de 0,09€ HT. Le montant du prix du repas par enfant passerait ainsi de 3,91€ à 4,01€ TTC.

Pour les adultes, le prix du repas passerait de 4,46€ à 4,63€ TTC. Lors de la précédente augmentation des tarifs par la société il avait été demandé aux familles de prendre à leur charge la totalité de cette augmentation. Afin de ne pas trop pénaliser les familles qui sont déjà en difficultés, M. le Maire propose au conseil de valider cette actualisation en prenant en charge cette dernière augmentation concernant les repas. M. le Maire soumet au vote cette proposition. Approuvé à l'unanimité.

2 – Mandatement des factures en investissement en attendant le vote du budget M14 et M49.

Tous les ans de Janvier à Mars et dans l'attente des votes du budget M14 et M49, la mairie doit pouvoir continuer de fonctionner durant cette période en effectuant les mandatements nécessaires destinés notamment aux entreprises et leur éviter une trop longue attente pour leur règlement. Sur autorisation du conseil, on peut engager et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

M le Maire demande au conseil, comme nous le faisons tous les ans, de l'autoriser à engager et mandater les dépenses d'investissement sur le Budget Principal et le Budget de l'eau et de l'assainissement jusqu'à l'adoption des budgets 2023 selon le détail suivant :

BP M 14 Chapitre 21 ouverture de crédit à hauteur de 77852.75€

BP M49 Chapitre 21 ouverture de crédit à hauteur de 20853.76€

- Approuvé à l'unanimité.

3- Création d'un CUI.

Cédric Castano et Christophe Audouy, agents communaux intervenant respectivement à Rouvenac et Fa effectuent chacun 35h de travail hebdomadaire. Il est difficile pour les 2 agents de gérer à eux seuls nos villages et hameaux, sur des territoires très vastes. Par ailleurs, Serge Torres étant depuis plusieurs mois en arrêt de travail, il convient de le remplacer durant son absence compte-tenu de la charge de travail sur l'ensemble de la commune. M.Maire a contacté Pole Emploi et il serait possible de bénéficier d'un contrat aidé pour la commune, bien qu'il y ait très peu de contrats ouverts cette année. La création d'un CUI - CAE (contrat unique d'insertion) dans le cadre du dispositif PEC (parcours emploi compétences) permet à la commune de bénéficier d'une prise en charge à hauteur de 40% du salaire sur la base d'un contrat de 20heures hebdomadaires ; ce temps de travail pourrait être annualisé en fonction des besoins et des nécessités de service, tant sur le village de Fa que sur le village de Rouvenac. Le temps de travail sera partagé de manière égale entre Fa et Rouvenac. Un volet formation est prévu ainsi que l'accompagnement d'un tuteur.

M le Maire propose que nous mettions en place ce contrat selon les modalités précitées.

Approuvé à l'unanimité

4- Renouvellement de la convention pour l'entretien des réseaux eau et assainissement.

M le Maire précise que nous avons évoqué cette question lors de notre réunion d'orientation budgétaire du 18 janvier 2023. La gestion de l'eau en régie publique à laquelle nous sommes très attachés nécessite qu'un contrat de maintenance y soit annexé car nous n'avons pas le matériel nécessaire pour des interventions techniques. Il est proposé de renouveler le contrat que nous avons déjà avec Suez pour ces interventions techniques. Ces contrats concernent d'importantes interventions sur les réseaux d'eau et d'assainissement : recherches de fuites, nettoyages des réservoirs, remplacements UV, services d'astreinte, interventions urgentes ...Il s'agit d'une convention sur 3 ans avec Suez Eau France, le coût s'élève à 5600€ HT / an pour le réseau d'eau et 2150€ HT / an pour l'assainissement. La commune étant satisfaite du service, M le Maire propose le renouvellement de cette convention et le soumet au vote.
Approuvé à l'unanimité

Questions diverses.

Après consultation de plusieurs entreprises et comparaison des différents devis, M le Maire propose que ce soit l'ONF qui intervienne prochainement pour l'élagage des platanes à Rouvenac qui est attendue par un certain nombre d'habitants. M. le Maire rappelle que ces platanes situés entre le pont de Rouvenac et le chemin du Béal sont propriété communale, ce qui n'est pas le cas des arbres le long de la départementale, propriété du département. Le coût des travaux s'élève à 12 360€ TTC.

La circulation devra être interrompue durant cette intervention (une déviation sera mise en place par la route de l'aire de jeu). M le Maire remercie Emil Heigl qui assurera bénévolement le broyage des branchages avec son propre matériel ce qui réduit de 4000 euros les coûts pour la commune. Ph. Deguelle propose de venir en aide à E Heigl si besoin. M. le Maire propose que les grosses branches soient entreposées au pied des arbres pour que les gens de Rouvenac puissent les récupérer pour du bois de chauffage. Nous informerons les habitants en temps voulu de l'organisation dédiée pour que chacun puisse en bénéficier.

- L'équipe organisatrice de Toques et Clochers nous demande d'avoir des référents (Président et personne responsable du défilé) pour notre commune lors de la manifestation de Toques et Clochers qui a lieu tous les ans, le village de Fa ayant accueilli en 1996 la manifestation. M. le Maire propose que Alain Esperce et Didier Malet représentent la commune. Les deux intéressés sont d'accord.

- M le Maire fait lecture intégrale au conseil de la lettre recommandée qui vient de lui être adressée par Jean Pierre Peyrade, Alain Pélofi, Thierry Abat et André Crambes.

M le Maire rappelle dans le détail les termes de notre délibération N°6 du 15 novembre, qui concerne un échange de parcelles entre E. Heigl et la commune, délibération qui a été adoptée à l'unanimité des membres présents. Cette échange permet à la commune d'acquérir un parking pour les habitants du hameau de Galié qui en sont dépourvus. Cet échange permet également à la commune de récupérer davantage de terres (1,3373 ha) que celles qui sont échangées à M. HEIGL (1,097ha). Suite à notre conseil du 15 novembre, Mr Peyrade a demandé oralement à M. le Maire de retirer cette délibération. Ce dernier lui a précisé notamment qu'il ne prendrait aucune décision sans en avoir informé le conseil et en avoir débattu avec lui.

Dans ce courrier, les signataires demandent à la commune de retirer cette délibération.

M Emil Heigl ayant quitté la salle à la demande de M le Maire pour débattre de cette question, le conseil prend acte de cette demande et maintient unanimement ladite délibération dans la mesure où cet échange se fait dans l'intérêt général de la commune.

-Ph. Deguelle transmet une demande d'Hélène Duceau de pouvoir entamer des démarches afin de classer le plateau de Bouichet en Espace Naturel Sensible (ENS) ; M le Maire précise qu'il a effectivement soumis cette idée à l'occasion d'un repas citoyen à Ramounichoux en présence de J.Kemp et H.Duceau et ajoute que cette démarche serait digne d'intérêt pour ce site exceptionnel. P Deguelle interroge légitimement le devenir de l'élevage dans le cadre d'un tel projet. M le Maire se rapprochera du Département (V. Dumenier) afin de déterminer les enjeux et le cahier des charges sur ce type de projets et propose d'en reparler lors d'une prochaine séance.

-G Bennavil évoque une étude en cours sur la période 2022-2026 émanant de la Communauté de Communes des Pyrénées Audoises pour recueillir l'avis des administrés sur les intercommunales dans les domaines de l'économie, l'écologie, le tourisme et les solidarités ; une forme de pacte de gouvernance qui sera questionnée. M. le Maire enverra l'ensemble du questionnaire aux membres du conseil afin que chacun puisse en prendre connaissance à tête reposée et nous formulerons nos propositions lors d'un prochain conseil, propositions qui seront ensuite transmises à la communauté de

communes.

- M le Maire rappelle aux membres du conseil qu'une réunion avec Mr Martinez de la Safer va suivre cette réunion du conseil. L'objectif est de présenter aux conseillers l'ensemble des outils de la SAFER afin que la commune puisse augmenter son patrimoine foncier.

La séance est levée à 21h45.

Vu pour être affichée le 1^{er} février 2023 conformément aux prescriptions de l'art. L.2121-25 Du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Maire

Anthony CHANAUD